

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance ordinaire du 3 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le trois décembre, à 16 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Françoise DODDI-POUYET.

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice	11
Présents	7
Pouvoirs	3
Votants	10

Présents :

Françoise DODDI-POUYET, Catherine REYT, Michèle PRIEUR, Carole OUVRARD, Claudette SERGENT, Bernard PINGUET, Claude LABBE

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Nathalie LALLIER a donné pouvoir à Françoise DODDI-POUYET, Colette BENOIST a donné pouvoir à Michèle PRIEUR, Marie-Noëlle LE BEUZ a donné pouvoir à Carole OUVRARD

Absent(s) excusé(s) :

Peggy PERROCHON

Secrétaire de séance : Leslie VEFFOND

DELIBERATION N° DEL_2024_021

OBJET: SUBVENTION À UNE ASSOCIATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Madame Françoise DODDI-POUYET, Vice-Présidente du CCAS, expose,

Comme chaque année et dans toute la France, des actions en faveur du TELETHON sont prévues les vendredi 29 et samedi 30 novembre 2024. La Ville apporte régulièrement son soutien lors des animations locales organisées par l'association de Tennis de la Ville et le Collège Pierre de Ronsard.

Aussi afin de permettre à l'AFM TELETHON d'accélérer la recherche et d'innover pour combattre la maladie, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'attribuer une subvention d'un montant de 500€ au titre de l'année 2024 à l'association AFM TELETHON. Pour mémoire, c'est le montant qui a été attribué en 2022 et 2023.

Le Conseil d'Administration du CCAS ayant entendu l'exposé de Madame Françoise DODDI-POUYET,

VU la proposition d'attribution de subvention présentée par la Présidente,
CONSIDÉRANT que le Centre Communal d'Action Sociale souhaite poursuivre le soutien aux actions de l'AFM TELETHON pour la recherche et l'innovation afin de combattre les maladies,

Après avoir délibéré à l'**unanimité**,

DECIDE d'accorder une subvention de 500 € au TELETHON au titre de l'année 2024.

Les crédits nécessaires au paiement de la dépense figurent au Budget Primitif 2024.

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste, le 3 décembre 2024.

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Nathalie Lallier.